



INSTITUT
DES COMMUNICATIONS GRAPHIQUES
ET DE L'IMPRIMABILITÉ

Conditions d'admissibilité pour les activités de formation à temps partiel financées par le gouvernement du Québec

Clientèles admissibles

- Les personnes sans emploi qui résident sur l'île de Montréal et qui répondent aux autres conditions d'admissibilité;
- Les travailleurs en emploi qui résident OU travaillent sur l'île de Montréal;
- Les personnes en emploi de la RMR qui ne résident pas ET ne travaillent pas sur l'île de Montréal.

Provenance de la clientèle

Les travailleurs en emploi de la Région métropolitaine de recensement (RMR) de Montréal (Montréal, Laval, Laurentides, Lanaudière et Montérégie)

Clientèles non admissibles

- Les personnes en réorientation de carrière ou pour des fins personnelles;
- Les travailleurs autonomes participant au programme Jeunes volontaires;
- Les étudiants, même pour ceux qui travaillent à temps partiel;
- Les prestataires de la CNESST ou de la SAAQ;
- Le personnel des secteurs public et parapublic, des entreprises d'État et du secteur municipal (Collèges, Cégeps, Universités, Commissions scolaires, Établissements d'enseignement privés subventionnés, CHSLD, CLSC, CCQ, Hydro-Québec, Loto-Québec, SAQ, STM, Postes Canada, Radio-Canada, SAAQ, Via Rail, Ministères provinciaux et fédéraux, Organisations internationales- IATA, etc, Sociétés d'État, provinciales et fédérales, Pénitenciers et tous autres organismes apparentés).

Autres

- Les participants pourront s'inscrire jusqu'à un maximum de 2 cours offerts simultanément;
- L'inscription maximum de 3 travailleurs par entreprise pour l'ensemble de ses succursales.
- Un formulaire d'inscription dûment rempli doit être complété et signé par le participant pour chacun des cours désirés